

Pour les élèves de TERMINALES

Échéancier 2016 pour la rentrée 2017

-Retrait du dossier d'inscription sur Internet : www.chu-reunion.fr

Du 14 septembre au 26 septembre 2016 inclus -Inscription sur internet et envoi du dossier en recommandé avec accusé de réception, cachet de la poste faisant foi:

Du 14 septembre au 26 septembre 2016 inclus

-Épreuve écrite d'admissibilité: Le mercredi 15 février 2017

-Date d'affichage des résultats de l'épreuve écrite : Le vendredi 31 mars 2017 à 14 h 00 -Épreuve orale d'admission : Sur convocation écrite (du 18 avril au 05 mai 2017 - période prévisionnelle sous réserve de changement)

-Date d'affichage des résultats définitifs: Le jeudi 15 juin 2017 à 14 h 00 à l'institut de formation et sur le site internet du CHU : www.chu-réunion.fr

-Date de rentrée: Le lundi 04 septembre 2017

-Les épreuves de sélection en vue de l'admission à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Saint-Pierre et de Saint-Denis auront lieu le 15/02/2017 (épreuves régionalisées).

Le début des inscriptions est fixé au 14/09/2016.

La clôture des inscriptions est fixée au 26/09/2016.

Concernant les inscriptions pour les concours IFSI métropole :

L'ARS OI vous informe que l'organisation des épreuves écrites de sélection de certains instituts paramédicaux de la métropole peut être réalisée à La Réunion ou à Mayotte.

Sont concernées par cette mesure les formations de:

- Cadre de santé,
 - Infirmier,
- Infirmier anesthésiste,
- Infirmier de bloc opératoire,
 - Puéricultrice,
 - Ergothérapeute,
 - Psychomotricien,
- Masseur-kinésithérapeute,
- Manipulateur d'électroradiologie médicale,
 - Laborantin d'analyses médicales,
 - Pédicure-podologue,
 - Préparateur en pharmacie hospitalière.

Les candidats qui souhaitent bénéficier de cette délocalisation doivent impérativement contacter directement ces instituts pour obtenir leur accord.

Le GRETA, organisme retenu dans le cadre d'un marché adapté, a en charge toute l'organisation, déterminée par l'ARS OI, qui comporte :

- les échanges avec les instituts pour la mise en place des épreuves ;
 - la surveillance des épreuves écrites ;
 - la remontée des informations et le suivi de la prestation.

En cas d'accord, seuls les instituts doivent solliciter le GRETA sur la boîte aux lettres dédiée :

- A La Réunion : concours-ars-reunion@ftlvreunion.fr
 - A Mayotte : concours-ars-mayotte@ftlvreunion.fr

En savoir plus

- Liste indicative des instituts de métropole ayant délocalisé leurs épreuves écrites à La Réunion et à Mayotte en 2015 :
 - A La Réunion
 - A Mayotte
- Date des concours paramédicaux des instituts en métropole de l'année en cours, hors métiers paramédicaux liés à la rééducation fonctionnelle
 - Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le :
 02 62 93 95 02 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.



Mme GROUZIS et M EL FALLAH -COPSY

Bureau entre CDI et salle des professeurs

Permanences: Mardi de 9H à 12h et de 13H à 16H

ET Vendredi de 8h à 12H

Cahier de RDV à la vie scolaire